



REPUBLIQUE DU NIGÉR
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE GAYA
COMMUNE URBAINE DE GAYA
MAIRIE DE GAYA
TEL : 20 680 434

Procès verbal de la première session extraordinaire au titre de
l'année 2022.

L'an deux mil vingt deux et le jeudi seize juin s'est tenue dans la salle habituelle, la première session extraordinaire du conseil Municipal de la Commune Urbaine de Gaya au titre de l'année, sous la présidence de Monsieur Elh Mounkaila Boureïma, Maire de la dite commune.

Ouverte à 9h 55 mn, la réunion a été rehaussée par la présence du préfet du Département de Gaya et du représentant de l'honorable chef de canton de Gaya invités d'honneurs.

A l'ouverture, étaient également présents les chefs des services techniques, les forces de défenses et de sécurités, les chefs de quartiers et villages et diverses organisations féminines, jeunes, OSC, ONG.

Les députés au titre du département étaient absents :

Pour le conseil étaient présents : quinze conseillers sur les dix huit

N°	Noms et prénoms	Fonction
01	Mounkaila Boureima	Président du conseil
02	Sani Moussa Ekoye	1 ^{er} adjoint au Maire
03	Mariama Idrissa Baidari	2 ^e adjointe au Maire
04	Aichatou Kimba	Conseillère Conseiller
05	Ayouba Saley	Conseiller
06	Bachir Moussa Salah	Conseillère
07	Balkissa Maidawa	Conseillère
08	Zeinabou Hassane	Conseiller
09	Ibrahim Issaka	Conseiller
10	Idé Yarou	Conseiller
11	Zaïdou Hassane	Conseiller
12	Yaou Albadé	Conseiller
13	Issa Soumana	Conseiller
14	Mamane Diori	Conseiller
15	Souley Gouda	

Ont donné mandats :

1. Laouali Mahamadou
2. Illiassou Lalbo
3. Fati Albarka

Après la présentation du programme de la session, par la Chef du personnel faisant office de rapporteur, une Fathia a été prononcée par un marabout.

Le Président du conseil Elh Mounkaila Boureima a ouvert la session tout en remerciant les participants pour leur présence massive et a invité l'ensemble de tous les conseillers à faire preuve de bon sens et de responsabilité et surtout il a insisté sur la cohésion au sein du conseil.

Après l'allocution du Maire, le Préfet du Département de Gaya Monsieur Assimou Abarchi, n'a pas manqué de prodiguer des sages conseils à l'endroit des conseillers et a pris des engagements devant le conseil et qu'il apportera main forte à la mairie et mettra à sa disposition, des moyens pour la

permettre de mobiliser ses ressources, il n'a pas manqué aussi d'attirer l'attention de tous les conseillers et que le code général des collectivités demeure le seul repère ; sur ce il a souhaité plein succès au cours de ses assises.

Après la reprise des travaux, le retrait du Préfet et des invités, la vérification des mandats, par appel des conseillers, le quorum est atteint.

Les points inscrits à l'ordre sont les suivants :

- 1°) point remaniement budgétaire
- 2°) Recrutement d'un S G et d'un agent d'Etat-Civil
- 3°) Révision des commissions
- 4°) Compte rendu des missions du Maire
- 5°) Divers

S'agissant du premier point relatif au remaniement budgétaire, la parole fut donnée au Secrétaire Municipal afin d'éclairer et d'expliquer le remaniement budgétaire

Remaniement

Budget ordinaire

A) Recettes

En recettes il a été question d'une augmentation de 17.188.200 F au chapitre v Article 3 : exploitation de carrière

Après un débat vif et enrichissant ce point a été voté et accepté à l'unanimité 18 voix sur 18.

Ainsi le budget municipal qui était de 316 963 642 F est remanié à 334 151 873F.

B) Dépenses

- 1) La proposition de l'utilisation du fonds de réserve a été voté 18/18 accepté à l'unanimité (chapitre XIII Article 1)
- 2) La proposition votée est accepté à l'unanimité.
- 3) Le transfert des prévisions du fonds de réserve seraient utilisée à :
 - a) Ravitailler en plus les rubriques autres dettes de 30 188 200 F pour le paiement des arriérés de dettes de MR :
 - Ader Bon Prix : 13 398 449 F paiement accepté 10 voix pour, 4 voix contre et 4 abstention
 - Entreprise conciby (Saidou Zakari) 3 920 650 F paiement accepté 10 voix pour, 4 voix contre et 4 abstention
 - Entreprise Abdoul Aziz : 12 869 101 paiement rejeté faute de preuve 10 voix contre, 4 voix pour et 4 abstention
 - b) Rehaussement de l'augmentation de 3 000 000 F au chapitre IV Article 7 pour appui au service des recouvrements des impôts rejeté 10 voix contre, 8 voix pour
 - c) Une nouvelle inscription au chapitre V Article 7 Honoraire et couverture médiatique : rejeté 10 voix contre ,8 voix pour, la prévision était de 2 713 030 F.

II) Budget d'Investissement

Recettes

- 1) **Chapitre XX Article 2** : Vente de terrains urbains et restructuration : 312 000 000 F voté et rejeté par : 10 voix contre et 8 voix pour
- 2) **Subventions des partenaires chapitre 23 article 4** :
 - PHRASEA : 27 040 950 F pour une adduction d'eau au village de késsa, pour une régularisation acceptée 18/18 à condition que des éclaircissements soient apportées par le responsable du projet en poste à Gaya.

- **ANFICT** : a) 17 159 693 de taxe spécifique d'Electricités

Tous les conseillers sont d'accord de son inscription budgétaire.

- b) il est accepté également la prise en compte de 2 541 654 F l'augmentation du projet rêve pour appui au secteur de l'Education.

Dépenses

En dépenses d'investissement :

TSE 17.119.693 F allouées en recette au fond de réserve est rejeté par 10 voix contre et 8 voix pour.

ANFICT :

- 27.040.950 F : adduction d'eau voté et accepté
- 2.541.654 F projet « Rêve » adopté.

Les dépenses de l'Urbanisme et d'Edilité sont votées et rejetées par 10 voix contre et 08 voix pour.

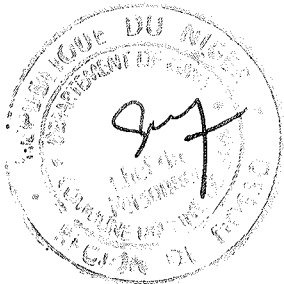
Le 4ème point : révision des commissions ce point qui a fait couler beaucoup d'encre après plusieurs débats et reports, n'arrive pas jusqu'ici à s'entendre sur un consensus, le Maire a demandé aux conseillers de se retirer pour se concerter à huis – clos, malheureusement ce point est resté vain donc ils n'ont pas eu un terrain d'entente.

S'agissant du recrutement du SG, le conseil a délibéré 10 voix contre et 08 voix pour. Sauf que les conseillers ont décidé d'accepter le recrutement à condition qu'il soit organisé par le ministère de la fonction publique via l'inspection régionale de travail de Dosso sous la supervision de Gouverneur de Dosso et du Préfet de Gaya dans un souci de transparence et d'égalité à tout citoyen Nigérien désirant postuler.

En ce qui concerne l'agent d'Etat Civil les 10 conseillers se sont abstenus puisque la question a été déjà délibérée négativement à la session ordinaire de l'année 2022.

A la reprise des travaux, le Maire a demandé de sursoir au 4eme point pour aborder les points suivants à savoir : le compte – rendu des missions du Maire, les 10 conseillers à leur tour ont demandé au maire d'en finir en allant au vote sur la révision des commissions et sur ce le Maire a levé la séance à 14h 48 mn avant l'épuisement des points inscrits à l'ordre jour.

Le Rapporteur SG/ PI
Salmou Souleymane



Le Président du conseil
Elh Mounkaila Boureima

